



CONFERENCE INTERNATIONALE DES ONG 16-18 décembre 2020

RÉSOLUTION

A l'issue de ses travaux, la Conférence internationale des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, réunie en visioconférence du 16 au 18 décembre 2020, autour du thème « Envisager un avenir meilleur et durable : un nouveau paradigme pour la société civile », a adopté la résolution suivante :

Se référant

à l'Acte constitutif et à la mission de l'UNESCO ainsi définie : « *En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UNESCO contribue à l'édification d'une culture de paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information* ».

- à l'Agenda 2030 pour le développement durable, et particulièrement à l'ODD17 ;
- aux propositions préliminaires de la Directrice Générale concernant le projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41C/4) et le projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41C/5) ;
- au Règlement intérieur de la CIONG (art.1/1.4) habilitant la CIONG à formuler des recommandations auprès de la Direction générale de l'UNESCO.

Réaffirmant

- le rôle essentiel des ONG au sein de la société civile dans le développement et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO dans ses cinq champs de compétence (éducation, sciences humaines et sociales, culture, sciences naturelles, communication et information), et dans le soutien aux personnes et communautés en risque de marginalisation.

Prenant pleinement en compte

- le contexte mondial, historiquement inédit, créé par le changement climatique et la crise sanitaire affectant l'ensemble des populations, et particulièrement les plus vulnérables ;
- la nécessité et l'urgence d'agir collectivement face à l'aggravation des inégalités, pour bâtir un monde de paix, plus inclusif, plus solidaire et économiquement viable.

La Conférence internationale des ONG 2020

Invite la Directrice générale de l'UNESCO à

Recommandation 1 : Promouvoir l'éducation à la santé, l'accès à la culture littéraire, artistique et scientifique et l'accès au sport comme partie intégrante du droit à l'éducation pour tous et toutes et comme ressources nécessaires à l'équilibre humain. Tenir compte du rôle essentiel de l'éducation informelle et non formelle, spécialement en ces temps de crise, et veiller à mettre en place une formation inclusive aux TIC, y compris la prévention du harcèlement en ligne.

Recommandation 2 : Renforcer le droit à l'éducation de qualité, inclusive et équitable depuis la petite enfance et tout au long de la vie, en particulier pour les enfants avec des besoins spécifiques et pour les filles, dans une crise économique et sanitaire inédite, où 11 millions d'entre elles risquent de ne pas retourner à l'école pour des raisons de pauvreté, de mariages forcés en forte augmentation comme les grossesses non désirées ; envisager la promotion de pédagogies collaboratives impliquant les jeunes et le développement de Tiers-lieux, infrastructures sociales complémentaires aux institutions d'enseignement et de recherche, permettant des échanges intergénérationnels en matière d'éducation avec les acteurs locaux.

Recommandation 3 : Souligner l'importance de l'éducation à la santé mentale et au bien-être des enfants et des familles, en prenant en compte l'impact de la crise sanitaire sur la petite enfance. Un programme d'aide à la parentalité serait nécessaire au regard du rôle exercé par les familles dans la lutte contre la pandémie. Envisager un programme stratégique pour le sport chez les jeunes, reliant la culture esprit-corps en matière de santé mentale et d'éducation publique. Mettre en place des programmes de soutien aux acteurs culturels dans une situation de détresse morale et économique due à la crise actuelle.

Recommandation 4 : Poursuivre la réflexion sur cette crise en y associant étroitement les expertises des ONG pour un monde de paix basé sur la solidarité internationale. Agir pour un monde plus juste, en reconnaissant les liens entre justice climatique, justice sociale et justice sanitaire, dans le respect des accords internationaux. Favoriser l'accès aux ressources naturelles et aux services de base pour chaque citoyen.

Recommandation 5 : En accord avec l'avant-projet de Recommandation mondiale sur la science ouverte comme instrument de droit international (UNESCO, 30/09/2020), rendre la science plus ouverte et accessible au plus grand nombre, en favorisant un processus plus participatif aussi bien au niveau de la communauté scientifique qu'au niveau des sociétés. Soutenir l'initiation dès le plus jeune âge à l'esprit scientifique et au débat argumenté et développer l'esprit critique pour combattre les fausses informations et les préjugés.

Recommandation 6 : Réduire les inégalités en prenant en compte le point de vue des populations les plus en risque de marginalisation afin de ne laisser personne au bord de la route. Intégrer leurs expertises dans l'élaboration des solutions possibles aux questions qui nous concernent tous, solidairement, particulièrement pour la protection des plus faibles, en respectant les besoins de chacun de s'exprimer dans sa propre langue. Favoriser les actions en leur faveur menées par les associations locales pour une meilleure formation et inclusion.

Agir contre la fracture numérique et pour une innovation plus inclusive, en particulier pour les femmes.

Recommandation 7 : Favoriser l'éducation à la Paix et à la non violence dans les programmes scolaires ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination, notamment dans les pays qui sortent de conflit, en ligne avec les ODD 4.7 et 16. Encourager les enseignants et les éducateurs à célébrer les journées internationales pour inciter les jeunes à y participer.

Recommandation 8 : Veiller au respect des droits humains et promouvoir la citoyenneté mondiale, notamment grâce à des programmes culturels adaptés. Garantir la liberté de la presse, tout en luttant contre la désinformation, et la liberté académique, scientifique et artistique, tout en protégeant les conditions d'exercice des métiers concernés, particulièrement en temps de crise. Soutenir les médias de communication audiovisuelle, y compris du service public.

Recommandation 9 : Mobiliser une action internationale conjointe avec les ONG pour sauver l'éducation au Liban. S'efforcer de prendre en compte le manque de ressources financières des ONG en ces temps de crise pour continuer à mettre en œuvre les programmes de l'UNESCO.

Adresse au Comité de Liaison (CL) les recommandations suivantes :

Sachant qu'en application des Directives, il devra « *mettre en œuvre les résolutions adoptées par la Conférence internationale des ONG et assurer, en consultation avec la Directrice générale, la préparation de la conférence internationale suivante* ».

Recommandation 1 : Renforcer le partenariat entre l'UNESCO, les ONG et les États membres ; favoriser les collaborations avec les secteurs de programme de l'UNESCO les bureaux hors siège, les commissions nationales et centres UNESCO.

Recommandation 2 : Assurer la cohésion et le bon fonctionnement du CL en effectuant un suivi de la mise œuvre des trois documents : guide des forums, règles de fonctionnement et code de conduite du CL, adoptés par la CIONG 2020 ; prévoir la possibilité d'ajustements en lien avec un groupe de travail sur le partenariat et avec, le cas échéant, la soumission de ceux-ci à l'approbation de la prochaine CIONG. Proposer une analyse de la mise en œuvre des Directives de 2011 à l'issue des dix ans de leur publication.

Recommandation 3 : Favoriser la communication entre ONG et leur visibilité vis à vis de l'UNESCO ; améliorer la diffusion rapide des comptes rendus des réunions du CL sur le site du Comité de liaison et lancer si nécessaire des alertes via les messageries internet des ONG ; renforcer les collaborations avec les ONG en régions. Prévoir pour la CIONG 2022 une plateforme en ligne pour les élections, outil qui s'est avéré efficace, rapide et garantissant l'intégrité des votes.

Recommandation 4 : Mobiliser les ONG, en s'appuyant sur la force créatrice des jeunes, pour répondre collectivement, et en lien avec l'UNESCO, aux urgences humanitaires (pandémie, catastrophes naturelles et autres).

Recommandation 5 : Poursuivre ou soutenir les projets engagés dans le cadre du précédent mandat, notamment les forums qui désormais peuvent se dérouler virtuellement :

- le Forum sur la Citoyenneté mondiale ; occasion de promouvoir des solidarités intergénérationnelles et coresponsables face aux défis contemporains et à venir.
- le Forum sur la science, la technologie, l'innovation et l'entrepreneuriat, pour lutter contre la pauvreté et soutenir les ODD ; occasion de promouvoir l'accès des filles et

des femmes aux formations scientifiques et techniques et l'égalité professionnelle des femmes et des hommes.

- la création de la plateforme dédiée aux migrations humaines, décidée dans le cadre du suivi du Forum de Tunis, en 2018 ; action qui pourrait s'appuyer sur la célébration de la Journée internationale des migrants (18/12) ou celle des réfugiés (20/06).
- le projet collectif exemplaire et reproductible d'un groupe d'ONG, dédié à la formation d'hydrologues en Afrique, lancé à la suite du Forum de Yamoussoukro pour *l'accès à l'eau pour tous*, avec le soutien de l'UNESCO.

Recommandation 6 : Soutenir, en lien avec les secteurs de l'UNESCO, la mise en œuvre des Journées internationales prévues, initiées par des ONG sous l'égide du Comité de Liaison :

- Journée internationale de la Paix et Festival de chorales envisagé dans ce cadre
- Journée internationale de la Fille
- autres initiatives, dans le cadre du 75^e anniversaire de l'UNESCO, permettant de mobiliser les jeunes et de valoriser les actions des ONG depuis sa création.

Appelle les ONG partenaires de l'UNESCO à

Recommandation 1 : Soutenir et faciliter le travail du Comité de Liaison par l'apport de leurs différentes compétences et de leurs réseaux

Recommandation 2 : Soutenir le plaidoyer du Comité de Liaison au travers de la Coordination CCONG Education 2030

Recommandation 3 : Favoriser l'implication des jeunes dans les différents événements organisés en lien avec le CL et faire entendre la voix des personnes les plus en risque de marginalisation.

Recommandation 4 : Développer les échanges entre ONG, via la plateforme dédiée sur le site du CL.